



Déclaration CFDT

Comité Spécifique de Suivi

06/07/2006

La CFDT regrette que les 5 fiches ne soient parvenues que mardi soir pour une réunion jeudi matin.

Toutefois, à la lecture de ces fiches, nous prenons acte d'avancées réelles sur :

- la participation de l'administration à l'aide au développement des transports collectifs
- l'institution d'un chèque emploi service universel (CESU) – garde d'enfant
- la mise en place d'un dispositif de covoiturage
- la possibilité d'utiliser les voitures de service

les 2 premiers points sont issus du protocole JACOB.

Par contre, le prêt d'installation ne nous paraît pas à la hauteur de l'aide nécessaire à l'installation dans un nouveau logement, même s'il peut avoir son utilité dans certains cas.

Des remontées du terrain, en particulier des cas personnels des départements (Meuse, Corrèze, Doubs, Loiret, Haute-Marne, Haute-Savoie, Vendée, Côte d'or, Finistère...), la CFDT a établi la liste des problèmes suivants et des solutions que l'administration devrait mettre en action suite à une mobilité :

1) Transports en cas de changement de résidence administrative

- ◆ Coûts supplémentaires dus à l'allongement de trajet
 - ISM permanente et non imposable
 - prise en charge des transports collectifs
 - aide à l'achat d'une voiture plus récente
 - prise en charge des frais autoroutiers
 - en dessous du seuil de 20 km : dédommagement : 800 €

Autres solutions :

- covoiturage
- voiture de service
- aide au passage du permis de conduire (financière)

2) Vie familiale/personnelle

- ◆ parents âgés (présence auprès de)
 - aide à trouver auprès du Conseil Général
- ◆ enfants :
 - CESU – garde d'enfant à compléter si possible
 - risque perte de bourses scolaires à cause de ISM imposable (catégorie C)
- ◆ temps de trajet supplémentaire
 - à intégrer au temps de travail
- ◆ handicapé
 - prioritaire sur son poste adapté
- ◆ rapprochement d'époux en cas de même implantation administrative avant la réforme et différente après.
- ◆ les agents près de la retraite (- de 2 ans) doivent rester au même endroit.
- ◆ immobilier : prise en charge des frais supplémentaires par l'administration

3) Autres sujets :

- ◆ poste de TSC subdivisionnaire supprimé : la priorité pour retrouver un poste doit être respectée.
- ◆ cantine : absence à compenser par aide financière (au minimum 6 €/jour/personne) à défaut de conventionnement avec autres services (administration ou entreprises locales)

4) Cas particuliers :

- ◆ nous rappelons que l'emploi des agents Berkani est parfois menacé, notamment par les fermetures de sites. Ce problème doit être traité dans la réunion du 7 juillet sur les non titulaires transférés.
- ◆ Dans l'Aveyron plus de trente refus de pré-positionnement ne trouvent pas de solution, alors que des subdivisions ferment, les garanties pour les agents ne sont pas assurées et la direction fait preuve d'une particulière mauvaise volonté. Nous vous demandons de regarder de près cette situation anormale.
- ◆ Dans l'Orne 2 démissions sont déjà intervenues. Elles font suites à des refus pour raison de service opposées à des demandes de disponibilités pour raisons personnelles sollicitées par deux agents d'exploitation. Un troisième refus sur un même type de demande est actuellement opposé pour un chef d'équipe (voir *).

Nous nous souvenons que l'administration a provisionné 9 millions d'Euros au budget 2006 pour l'ISM.

Qu'en est-il des besoins recensés par les services ? à quel niveau financier ?

Est-il nécessaire d'obtenir une rallonge en fonction des demandes que nous venons de faire ?

- * Renseignements obtenus à la sortie de la réunion du CSS, ce cas doit passer en CAP le 12 juillet. Un autre CE, devant initialement prendre sa retraite, vient de se porter volontaire pour prendre ce poste (demande reçue par l'administration). La nécessité de service ne devrait donc plus être opposée pour cette demande de disponibilité et une suite favorable devrait intervenir.